

**Le 9 janvier 2024**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 9 janvier 2024 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre et Madame la conseillère Annie Levasseur. Sous la présidence de Madame Nathalie Picard, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Nathalie Picard déclare la séance ouverte.

**2024-01-001**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**2024-01-002**

### **ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2023**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire du 12 décembre 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Annie Levasseur  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**DE** les adopter tel que rédigés.

**2024-01-003**

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joël Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2024 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation (OH) Kamouraska Est, division de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, avec un revenu estimé à 31 486 \$, des dépenses à 48 682 \$ et un déficit de 17 196 \$. La Société d'habitation du Québec (SHQ) versera une contribution de 15 476 \$. La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à déboursier 10% du déficit prévu, soit un montant de 1 720 \$.

2024-01-004

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-05 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024**

---

**ATTENDU QUE** le budget 2024 de la municipalité a été adopté à la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit décréter l'imposition des taxes afin de rencontrer les prévisions budgétaires de l'année 2024 ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et un projet de règlement déposé par Monsieur le conseiller Claude Lévesque à la séance du 12 décembre 2023 ;

**ATTENDU QU'**aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 2023-05 depuis son dépôt ;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance ;

**ATTENDU QU'**avant l'adoption du règlement numéro 2023-05, un membre du conseil municipal a fait mention de l'objet de celui-ci ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2023-05 décrétant les taux de taxation pour l'année 2024 : **Voir livre des règlements.**

2024-01-005

**SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES ÉLUS**

---

Monsieur Marc Landry mentionne qu'il a un intérêt dans la décision. Il se retire.

**CONSIDÉRANT QU'**il est convenu dans les contrats des employés municipaux et dans le règlement sur le traitement des élus que leur salaire prévu sera majoré d'un montant égal à la hausse du coût de la vie établie par Statistiques Canada (IPC) de décembre le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
Et résolu à la majorité des conseillers présents ;

**QUE** les employés municipaux et les élus reçoivent une augmentation salariale pour compenser l'augmentation du coût de la vie égale à l'indice établie par Statistiques Canada (IPC) de décembre 2023 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

2024-01-006

**ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2024**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Annie Levasseur  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska renouvelle l'adhésion annuelle pour l'année 2024 à la *Fédération Québécoise des municipalités* (FQM) au coût de 1 120,07 \$, excluant les taxes.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 CONCERNANT  
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION  
CONTRACTUELLE**

---

Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle, en vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal (C.M. art. 938.1.2).

**2024-01-007**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À  
L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle et de l'assurance responsabilités pour l'année 2024 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour le directeur général au coût de 1 054.13 \$ incluant les taxes.

**2024-01-008**

**ADHÉSION ANNUELLE À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2024**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joël Landry  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de l'adhésion à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec* (COMBEQ) pour le directeur des travaux publics pour l'année 2024, au coût de 380,00 \$, excluant les taxes.

**2024-01-009**

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE  
PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

2024-01-010

**MODIFICATIONS DE SIGNATAIRE À LA CAISSE POPULAIRE  
CENTRE-EST DU KAMOURASKA**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry

**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande le retrait du nom de Claude Lévesque pour toutes les autorisations auxquelles il avait droit ;

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Annie Levasseur, mairesse suppléante, à signer la convention d'adhésion pour Accès D à la Caisse Desjardins Centre-Est du Kamouraska, à obtenir un code d'autorisation du paiement des factures et des remises gouvernementales et à signer tout effet bancaire, document ou autre, conjointement avec Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, ou Madame Solange Bouchard, directrice générale adjointe.

2024-01-011

**ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

**CONSIDÉRANT QUE** devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal a été adopté lors de la 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan Nature 2030, un plan ambitieux visant à atteindre la majorité des cibles mondiales (dont celle visant la conservation de 30 % des écosystèmes terrestres, marins et côtiers du Québec d'ici 2030) est la réponse du gouvernement du Québec au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et les municipalités sont des acteurs clés dans la préservation de la biodiversité présente sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la région s'est dotée d'un Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent dont une des priorités est de « Protéger les milieux naturels et la biodiversité à l'échelle régionale » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent contribuera à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à la mise en œuvre du Plan Nature 2030 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Annie Levasseur

**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage :

À participer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment via la réalisation du Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent ;

À participer aux efforts d'élaboration du Plan Nature 2030 ;

À travailler de concert avec le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) et l'ensemble des acteurs de la région afin de préserver la biodiversité.

2024-01-012

**DEMANDES DE COMMANDITES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Association forestière bas-laurentienne – 80\$

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX**

2024-01-013

**APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 805,20 \$
- Liste des comptes à payer :	51 821,74 \$
- Salaires et allocations de dépenses de décembre 2023 :	34 289,92 \$
TOTAL :	92 916,86 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de décembre 2023.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

**CORRESPONDANCES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-01-014

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h23

Signature du procès-verbal :

\_\_\_\_\_  
Annie Levasseur  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Cédric Lauzon  
Directeur général et greffier-trésorier

**Note** :

« Je, Annie Levasseur, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Mairesse suppléante